

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86  
Quorum 69  
Votants 82  
Suffrages exprimés : 81

### DATE DE CONVOCATION

22 juin 2017

### DATE D’AFFICHAGE

27 juin 2017

## Séance du 5 juillet 2017

N°170705-19

L’an deux mil dix-sept, le 5 juillet à 19 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Justine MORTELECQUE, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER et Marie-Pierre VASLIN.

### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Michel COLOMBEL représenté par M. Yves GRENET  
M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL  
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine GODEFROY

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER  
Mme Isabelle DUJARDIN (SVC) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE  
M. Gérard FOUCHE a donné pouvoir à M. Dominique BELTRAME  
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT  
Mme HATTON Brigitte a donné pouvoir à M. Nicolas MOLETTE  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. Michel VIARD a donné pouvoir à M. Hubert BUQUET  
M. René VIMONT a donné pouvoir à Mme Christine CHANGEUX

### Absents :

- M. Rémy BELLANGER, M. Bertrand CARPENTIER, M. Patrice FAUCON et M ; Stéphane FOLLIN.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

### Objet :

**ELECTRIFICATION – Programme 2017 - Demande d’inscription de travaux d’électrification – Effacement de réseaux - Renforcement - Eclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques**

**N°19**

*Annule et remplace la délibération n°20161214-51 du 14 décembre 2016*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral 76-2016-11-25-004 en date du 25 novembre 2016 portant création de la communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Dans le cadre de la programmation des travaux d'électrification 2017, la commission de la Voirie, de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Electrification du 2 juin 2017 et le bureau du 15 juin 2017 ont émis un avis favorable pour demander l'inscription au programme d'effacement de réseaux, de renforcement, d'éclairage public et de génie civil des réseaux de communications électroniques ci-joint au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime.

---



soit :

- Réseau Electrification :	70 975.00 €
- Réseau Eclairage Public :	
o Câble :	34 237.00 €
o Matériel :	113 075.50 €
- GC des réseaux de communications électroniques :	
o Convention A-OI :	66 910.50 €
o Convention B :	49 320.00 €
o HP :	69 124.54 €

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Abstention : Mme Justine MORTELECQUE.
- autorise le Président à présenter ces demandes au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime ;
- accepte que le Président de la CCCA verse au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime :
  - o les participations financières dues pour les câbles et matériels d'éclairage public d'un montant global estimatif de 147 312.50 €,
  - o les subventions de fonctionnement pour les réseaux de télécommunications électroniques de type B d'un montant global estimatif de 49 320 €.
  - o les fonds de concours pour les réseaux de télécommunications électroniques de type A ou OI et HP d'un montant global estimatif de 118 444.54 € et du réseau d'électrification basse tension d'un montant global estimatif de 70 975 €.
- autorise le Président à signer les conventions de mandat correspondantes et toutes autres pièces relatives à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président  
Le Président,



  
Dominique BELTRAME  
Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 19..... - Séance du 05/07/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 10/07/17  
Date de publication : 10/07/17 Le Président,

G. COLIN



Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

  
Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170705-170705-19-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2017  
Date de réception préfecture : 10/07/2017

